

GAZETTE UNIVERSELLE,

OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 29 janvier 1792.

* * * Ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler assez tôt, pour ne pas éprouver d'interruption, & de vouloir bien rappeler dans la lettre d'avis l'adresse sous laquelle ils reçoivent. Le bureau est rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 10 décembre.

LE général Saint-Clair qui commandoit les troupes employées contre les sauvages, après avoir détruit plusieurs hameaux & s'être avancé bien avant dans l'intérieur du pays, a été attaqué par un nombre prodigieux de ces sauvages qui lui ont tué près de trois cents hommes, lui ont enlevé toutes les fourures qu'il leur avoit prises & une partie de son bagage. Le général Saint-Clair s'est replié sur Kentucky. Sa défaite a jeté la consternation dans les États-Américains, avec d'autant plus de raison, qu'il avoit sous ses ordres l'élite des forces du Congrès, & que la saison étant trop avancée pour pouvoir faire de nouveaux préparatifs avant le printemps, les frontières seront exposées jusqu'à cette époque aux ravages que voudra y exercer un ennemi barbare & victorieux.

TURQUIE.

De Constantinople, le 24 décembre.

Rien ne prouve plus évidemment la faiblesse de la cour ottomane que ce qui vient de s'y passer depuis l'arrivée d'un envoyé extraordinaire expédié ici par un bey d'Alger. On se rappellera qu'après la glorieuse expédition que fit en Egypte le fameux Hassan-Pacha contre les beys rebelles, cet amiral étoit parvenu à y rétablir l'autorité souveraine du sultan, les rebelles ayant été obligés de se retirer dans la Haute-Egypte, avec tous leurs adhérens qui étoient en grand nombre. Sans doute que ces beys ont su tirer avantage des circonstances malheureuses où la Porte s'est vu réduite après une guerre ruineuse qu'elle a dû soutenir contre deux puissans ennemis, puisqu'on apprend avec certitude qu'ils ont regagné dans cette province toute l'autorité & le pouvoir dont ils avoient été dépourvus par Hassan-Pacha, de manière qu'ils y ont presque entièrement anéanti la considération & l'influence du pacha qui y commande, & qu'en un mot il gouverne & maintient comme ci-devant; malgré cela, le puissant & le plus rusé de ces beys a cru convenable à ses intérêts de donner au grand-seigneur des marques de son respect & de son attachement, en chargeant son ministre de se rendre dans cette capitale pour en donner des assurances publiques à sa haute-esse, & lui remettre en même tems de très-riches présens, joints à une somme considérable en espèces, qu'on porte à quelques millions de piastres. Certes, il étoit difficile, vu l'état délabré du trésor de cet empire, de se refuser à de pareilles démonstrations, quoique venant de la part d'un rebelle: aussi Selim III n'a point balancé d'accepter les présens du bey, & de traiter l'envoyé égyptien de la manière la plus flatteuse pour lui. Tous les ministres de la Porte se sont con-

formés à l'exemple du sultan, à l'exception d'un seul qui n'a pas su si bien dissimuler que ses confrères; c'est le capitain pacha, qui souhaite ardemment d'aller jouer en Egypte le même rôle imposant que son prédécesseur.

Les troubles dans les provinces asiatiques continuent à s'étendre: différens corps de troupes sont en pleine marche, & le ministère se flatte que dès que ces troupes paraîtront aux lieux de leur destination, les mutins rabattront assez de leur fermeté apparente pour qu'on n'ait plus rien à craindre de leurs tentatives.

La capitale, ainsi que ses fauxbourgs & ses environs, éprouve de nouveau les terribles suites de la contagion: ses atteintes, à la vérité, sont moins redoutables qu'au mois d'octobre, mais elles se font sentir par-tout, ce qui nous oblige à prendre les plus grandes précautions pour nous en garantir.

S U E D E.

De Stockholm, le 6 janvier.

L'attention des habitans de cette capitale est entièrement absorbée par la diète prochaine; ils se promettent de grands avantages de l'assemblée des quatre ordres du royaume réunis. Avant hier le roi s'est rendu à Gesle, pour y examiner les dispositions locales faites pour la réception des états; mais la nuit dernière sa majesté a déjà été de retour au château de Hoga. Durant la tenue de la diète, tous les comestibles importés à Gesle se trouveront exempts du paiement des droits d'accise. Un bruit malicieux ayant été disséminé que l'intention du souverain étoit que le nombre des députés de cette capitale fût réduit de 10 à 4, le sous-gouverneur Ahleman vient d'assurer, au nom de sa majesté, la bourgeoisie, que loin d'avoir eu cette intention, elle veut que les citoyens jouissent d'une liberté sans entraves dans le choix de leurs députés.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 14 janvier.

Les lettres de la Styrie annoncent que la tranquillité publique y est rétablie parfaitement.

Différens régimens cantonnés en Bohême ont reçu l'ordre de se préparer pour une marche lointaine; & pour les compléter, les régimens Betschmeister & Archiduc-Charles fourniront 60 hommes par compagnie, qui seront remplacés par de nouvelles recrues.

Le prince de Nassau, arrivé ici de Coblenz dans la nuit du 11 au 12, a été présenté à sa majesté dont il a eu une longue audience. Il doit partir incessamment pour Berlin. L'objet de sa mission n'est pas caché. On dit publiquement qu'il sollicite l'assistance des puissances de l'Europe en faveur des princes émigrés de France.

Dernièrement le comte de Trautmansdorf a rappelé à Léopold ce qu'il lui avoit prédit l'année dernière; savoir, qu'il n'étoit pas à la fin des chagrins que lui causeroient les Pays-Bas. Le prince de Ligne est du même sentiment; il a

dit dernièrement à l'empereur : « Accordez tout ce que vous voudrez aux Pays-Bas, vous ne les rendrez jamais contents, » car il est clair qu'ils ne veulent pas l'être ».

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE L'ISLE DE CORSE.

Extrait de la Gazette de Florence, du 31 décembre.

Bastia, le 28 novembre.

Malgré la répugnance & les oppositions du département de Corse, les prisonniers de cette ville, de tout sexe & de toute condition, renfermés dans le château de Corti depuis la fin du mois de juin, ont été enfin élargis par décret de l'assemblée générale. Leur crime étoit d'avoir assisté à une procession de pénitence, & d'avoir été les premiers à souscrire au procès-verbal fait dans l'assemblée des citoyens, par lequel ils protestèrent qu'ils ne vouloient point recevoir la constitution, comme étant contraire à la discipline ecclésiastique & au culte catholique.

Le 25 du même mois, les habitans apprenant qu'ils s'approchoient vers la ville, s'assemblerent au nombre de cinq mille, & coururent au-devant d'eux. Dans cette occasion, une compagnie du régiment provincial de Corse, s'est distinguée par son union avec les habitans; l'air retentissoit des applaudissemens & des acclamations de joie. Parmi les prisonniers, on distinguoit, par le caractère sacerdotal & par leur mérite, M. l'abbé Colombani, le pere Provincial & secrétaire des cordeliers supprimés, l'ex-provincial & l'ex-secrétaire des serviteurs de Marie, un pere Capucin, M. Salvator, supérieur de la Mission, son compagnon le vicaire Ometta, & M. Bajetta, prévôt-cure de la paroisse de Saint-Jean. A peine cet homme respectable fût-il entré dans la ville, qu'il fut entraîné par ses paroissiens, & emmené dans la paroisse, où il rendit grâces à l'Etre suprême par un *Te Deum* & la bénédiction du Saint-Sacrament. Sa mémoire sera éternellement gravée dans le cœur de son troupeau, qu'il a voulu, en bon pasteur, préserver de l'erreur.

(Cette lettre, extraite de la gazette de Florence, montre combien on cherche à décrier notre constitution en Italie).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE.

De Marseille, le 21 janvier.

La cherté des grains a encore nécessité l'augmentation d'un denier sur le pain; il vaut actuellement 38 deniers la livre.

Cette cherté, le peu de fabrication, & la mauvaise qualité du pain, ont occasionné des mouvemens populaires partiels & pourtant inquiétans chez les boulangers, ainsi que des plaintes à la commune. La garde nationale a souvent marché vers les vendeurs de pain, & le tribunal de la police municipale n'a presque été occupé depuis plusieurs jours que d'affaires de boulangerie. Un boulanger a été condamné à 25 liv. d'amende pour avoir retenu 4 onces sur le poids de quatre pains, & pour avoir mal fabriqué; un autre a été condamné à 25 liv. pour avoir refusé du pain, sous prétexte qu'il n'en avoit pas, tandis qu'il en avoit une couffe cachée sous des sacs; plusieurs autres ont été condamnés à des amendes plus ou moins fortes, soit pour n'avoir pas fabriqué de pain, soit pour en avoir fait de mauvaise qualité.

On s'occupe ici de la construction de fours banaux, ou publics; cela ne diminuera pas le prix des bleds; mais cela mettra dans l'indépendance des boulangers, ceux qui voudront pétrir eux-mêmes leur pain.

De Paris, le 29 janvier.

Nous apprenons par les lettres de Caen, du 24 janvier, que cette ville est en proie à l'anarchie. Le peuple s'est op-

posé ce jour-là à l'installation du tribunal criminel, sous prétexte que les membres du juré étoient aristocrates. Le procureur-général-syndic qui en avoit fourni la liste a été menacé de la lanterne. On a arraché l'écharpe à des officiers municipaux; le club en a déclaré plusieurs déchus de leurs places. La garde nationale n'a pas pris les armes, & la gendarmerie a été forcée de se retirer.

On répandoit par-tout que le roi se dispoisoit à quitter Paris. Les ennemis de la tranquillité publique accrédoient le bruit de cette prétendue évafion. Le roi a voulu savoir lui-même des officiers municipaux si le peuple ajoutoit foi à cette rumeur. M. Pétion, maire, & M. Desmousteaux, qui remplit, jusqu'à l'achèvement des nouvelles élections, les fonctions de procureur-syndic de la commune, se sont rendus aux Tuileries. Ils ont rendu compte à sa majesté de tous les fonctionnaires publics, pour faire cesser les derniers troubles: ils ne lui ont point caché que l'on cherche à faire naître les divisions, en excitant un mécontentement factice à l'occasion du prix du pain & des denrées. *Dit-on toujours que l'on veut m'enlever, a demandé ensuite le roi en riant? ... Sire, il n'est que trop vrai que vos ennemis & les nôtres veroient avec plaisir que votre majesté se laissât alarmer par des troubles dont ils seroient les moteurs. ... Messieurs, a repris le roi avec sensibilité, Paris est-il suffisamment pourvu des choses nécessaires à la subsistance du peuple & à ses autres besoins? ... Sire, lui ont répondu les administrateurs, les subsistances sont dans un bon état; l'approvisionnement i suffit aux besoins de l'année entiere. ... J'ai entendu avec plaisir votre procamation, a continué le roi. ... Sire, a répondu M. Desmousteaux, en voilà deux exemplaires que je prie votre majesté d'accepter. Le roi les a reçus avec plaisir, & a dit: Je vous invite à venir souvent me rendre compte de la situation de la capitale; je vous recevrai avec plaisir tous les jours, où vous pourriez vous présenter entre une ou deux heures.*

Il n'est que trop vrai que de prétendus amis de la constitution s'efforcent de provoquer le départ du roi, sans considérer les malheurs terribles que cette évafion amèneroit. Le 23 de ce mois, M. Manuel, procureur-général-syndic de la commune, a prononcé à la tribune des Jacobins ces paroles remarquables: « Il est trop vraisemblable que le roi a voulu s'en aller: » accoutumons le peuple à cette idée que le roi a le droit de s'en aller; qu'il a le droit d'abdiquer; & si j'avois l'honneur d'être maire de Paris, je lui délivrerois un passe-port. Il est certain que, par la constitution, le roi a le droit d'être roi malgré les individus; mais le roi ne peut pas être roi malgré lui; & si j'étois sûr que l'assemblée nationale fût toujours de sang-froid, je la prierois de mettre à l'ordre du jour la contenance qu'elle tiendroit, ainsi que la nation, si le roi venoit à se sauver ».

Dans la même séance du 23, M. Robespierre a été plus loin; il a dit: « que si la guerre avoit lieu, il ne craignoit que les victoires des généraux choisis par la cour ».

Nous avons annoncé, dans une de nos dernières feuilles, le mariage de l'abbé Paris à Roppe, près Bésort; mais les officiers municipaux de cette ville viennent de nous mander que le mariage ne s'est point fait pardevant eux.

Nous attendois, disent-ils, que le sieur abbé Paris ne s'est jamais présenté pardevant nous, ainsi nous n'avons pu le marier. Cela est si vrai, que présentement ce même abbé, résidant à Bésort, sollicite la municipalité de ce lieu pour parvenir à ce but.

Le m
à tous
célibat
rentes
vre, s'
que M
même
Saint-C
cipalité
a préfe
protest

Des
prétend
dues,
n'être
tout p
depuis
sa prof
fait qu
contes
n'es co
que de
presque
le mar
le scan

On
qu'une
cramen
coup de
en gén
de cont
pré les
prêtres
les con
un cor
tempor
Tout l
faire d
trie.

Com
les plu
sion t
fraçai
romain
gage.
que fai
ment.
espèce
les dan
naïrem
foibler
voix &
la natur
le célib
exposés
Lacédé
du prin
accablan
de la sta
rentes s
voir de
crime;
virginité
a saudi
virge.

(Présidence de M. Guadet.)

Séance du samedi 28 janvier.

Le nombre des prêtres qui jouissent de la liberté commune à tous les autres citoyens, en s'affranchissant de la loi du célibat, augmente tous les jours. Nous apprenons par différentes lettres que M. le Cornet, curé constitutionnel du Havre, s'est marié le 9 de ce mois avec mademoiselle Blondel; que M. Franchet, curé de Mormans en Forez, a annoncé lui-même son mariage au prône; que M. des Planques, curé de Saint-Cyr sur Loire, a déclaré son mariage devant la municipalité, qui a assisté au festin nuptial; enfin le prêtre Burel a présenté à l'assemblée, les enfans qu'il a eus d'une angloise protestante, & a reçu un bon accueil.

Des journalistes dévoués aux ennemis de la révolution, prétendent que la religion, les mœurs & la patrie sont perdues, parce que quelques ecclésiastiques ont fait vœu de n'être les maris que d'une seule femme. On distingue surtout parmi ces libellistes, deux prêtres, dont l'un est connu depuis long-tems par son cinisme impudent, & l'autre par sa profonde hypocrisie, qui s'est trahie cependant, puisqu'on sait qu'il a travaillé à une traduction fidèlement obscène des contes de *Becace*. Au lieu d'entasser des injures & des calomnies contre des ecclésiastiques qui aiment mieux vivre chastes que de vivre gergons (deux choses si différentes qu'elles sont presque inconciliables), ils feroient bien mieux de les imiter: le mariage est peut-être le seul moyen qu'ils aient de réparer le scandale de leur vie.

On ne peut trop le répéter, le célibat des prêtres n'est qu'une forme, un usage, & non un vœu, une obligation sacramentelle. En France, jusqu'au règne de Louis XII, beaucoup de curés se font mariés, quoique le haut clergé gardât en général le célibat, sans doute parce qu'il avoit la vertu de continence comme celui de nos jours. Ce ne fut qu'après le concile de Reims, en 1119, que les mariages des prêtres devinrent très-rare. La cour de Rome imagina de les condamner au célibat, pour former dans chaque royaume un corps à part, toujours prêt à s'élever contre la puissance temporelle, & à ne reconnoître que le pape pour souverain. Tout le monde sent aujourd'hui que le mariage seul peut faire d'un ecclésiastique un citoyen, & l'attacher à la patrie.

Combien les opinions des hommes ont varié sur les objets les plus simples & les plus naturels! Les loix de *Moïse*, selon tous les rabbins, retranchoient de la congrégation d'Israël ceux qui ne se marioient pas à un certain âge. Les loix romaines ne les recevoient ni à tester, ni à rendre témoignage. *Avez-vous une femme?* c'étoit la première question que faisoit le censeur lorsqu'on se présentait pour prêter serment. Les théologiens du paganisme regardoient avec une espèce d'horreur les gladiateurs, les athlètes, les musiciens, les danseurs & les teiaturiers en pource, parce que ordinairement ils n'avoient point de femme. Vous craignez d'affoiblir, leur disoient-ils, vos forces, votre agilité, votre voix & votre vue, & vous perdez votre ame en trahissant la nature. Les loix de *Licurgue* excluoiat ceux qui gardoient le célibat, des emplois civils & militaires; ils étoient même exposés à une cérémonie assez désagréable. Les femmes de *Lacédémone* alloient les prendre chez eux au premier jour du printemps, les conduisoient au temple de Junon, en les accablant de plaisanteries, & leur donnoient le fouet au pied de la statue de la déesse. Nous avons des opinions bien différentes sur le premier vœu de la nature, sur le premier devoir de la société. Nous n'avons pas osé faire du mariage un crime; mais, ce qui en approche, nous avons fait de la virginité une vertu, en oubliant sans doute que Jésus-Christ a maudit un figier, précisément parce qu'il ressembloit à une vierge.

A l'ouverture de la séance, M. Goupilleau a fait lecture d'une lettre que quelques soldats du vingtième régiment, retirés en Espagne, écrivent à leurs camarades qui sont restés fideles à la patrie. Les déserteurs s'applaudissent d'avoir franchi les frontieres: ils ont été accueillis, comblés de careffes par leurs officiers, & ils vivent, disent-ils, comme des rois. Un soldat dont nous voudrions connoître le nom, pour l'inscrire sur les registres de la reconnoissance nationale, a répondu aux trompeuses invitations des traîtres d'une manière ferme & patriotique. « Le simple soufflé de la patrie, dit-il, est plus précieux que tous les meilleurs traitemens des étrangers & des rebelles. Tu peux montrer ma lettre à ta troupe de vagabonds; nous sommes décidés à vivre libres ou à mourir; nous combattrons pour la constitution de notre pays, & si nous succombons, le passant, en montrant notre tombs, » dira: là est le vingtième régiment. Je suis, avec indignation, ton plus mortel ennemi. »

L'assemblée a décrété la mention honorable, l'envoi de l'extrait du procès-verbal au soldat du vingtième régiment, & des deux lettres à l'armée française.

Une lettre du procureur-général-syndic de département du Gard, annonce qu'on a arrêté à Arles des embaucheurs qui avoient déjà enlevé plusieurs personnes pour servir contre leur patrie. Une autre lettre de la municipalité d'Amiens, apprend que les matieres premières sont prêtes à manquer aux nombreuses manufactures de cette ville. Cependant une troisième lettre, adressée à M. Lagrèvole de Dunkerque, donne des nouvelles satisfaisantes des colonies. Un vaisseau parti du Port-au-Prince, & arrivé à Dunkerque le 23 de ce mois, a apporté la confirmation des lettres qui nous ont déjà appris que le calme étoit rétabli à Saint-Domingue. Ainsi, si la hausse continue dans le prix des denrées coloniales, ce ne peut être que l'effet funeste de l'esprit d'agiotage & d'accaparement d'un côté, & de l'esprit d'inquiétude & de trouble de l'autre.

Après la lecture de plusieurs adresses qui ont été applaudies, de plusieurs projets qui ont été ajournés, de plusieurs lettres ministérielles qui ont été renvoyées aux comites; après un décret rendu sur les pieces à envoyer à la haute-cour; après avoir refusé un testament fait au bénéfice de la nation, l'assemblée a décrété que les ministres de la marine & de la guerre présenteroient dans trois jours un état de radiation des officiers qui ont abandonné leur poste.

M. Trouveur a repris son rapport sur l'attribution à un seul tribunal de toutes les procédures commencées contre les fabricateurs de faux assignats. Le projet présenté a été décrété.

Les ministres chargés d'un message du roi ont demandé à être introduits, & M. Dupont du Tertre a remis à M. le président une lettre de sa majesté, dont voici un extrait fidele:

« J'ai examiné, messieurs, l'invitation que vous m'avez faite par le décret du 25 de ce mois; vous savez que par la constitution, c'est à moi seul qu'appartient le droit de suivre nos relations au-dehors, & que le corps législatif ne peut déclarer la guerre que sur ma proposition formelle & nécessaire.

« Sans doute vous avez le droit de me faire des invitations; mais la forme que vous avez employée me paroît susceptible de plusieurs observations que les circonstances ne me permettent pas de faire. Je respecte trop l'harmonie qui doit régner entre les deux pouvoirs; j'ai demandé depuis quinze jours à l'empereur une explication claire &

» précise sur les points que vous m'avez indiqués ; j'ai conservé
 » avec lui les égards qui sont dus aux puissances : je sens qu'il
 » est glorieux de parler au nom d'une nation qui montre
 » autant de courage. Je prends toutes les mesures pour
 » conserver la paix ; la plus inquiète défiance ne peut trou-
 » ver dans cette conduite que la conciliation de tous mes
 » devoirs. Il faut se défendre de l'enthousiasme quand on
 » doit voter pour la guerre, parce que c'est prononcer que
 » la patrie doit faire le sacrifice d'un grand nombre de ses
 » enfans. Je n'aurai pas à me reprocher moins de prudence
 » pour assurer la paix, que de célérité pour faire la guerre
 » avec avantage. Je prendrai toutes les mesures possibles pour
 » hâter le moment où je ferai connoître à l'assemblée l'assu-
 » rance de la paix, ou le moment auquel je lui proposerai
 » la guerre ».

Le ministre de la guerre a présenté à l'assemblée les offi-
 ciers de la gendarmerie nationale, des trois régimens & des
 chasseurs formés de la garde soldée de Paris ; il a rendu homi-
 mage au patriotisme de ces braves militaires, & il a félicité
 la patrie de les avoir pour défenseurs. Les officiers ont paru
 à la barre, & ils ont obtenu les honneurs de la séance au
 milieu des applaudissemens. M. Boiffieux, officier-général, a
 demandé à renouveler son serment dans le sein de l'assem-
 blée nationale, & tous les militaires l'ont renouvelé avec lui.
 Toute la salle a retenti des mots : *vivre libre ou mourir.*

L'assemblée a décrété qu'un extrait de la séance de ce jour
 seroit envoyé à l'armée ; elle a renvoyé au comité militaire
 plusieurs propositions du ministre de la guerre, & elle a en-
 tendu M. Vaublanc, rapporteur du comité d'instruction, qui
 a fait un rapport sur les récompenses à accorder aux guerriers
 qui auront bien mérité de la patrie.

C'est à vous, a dit l'orateur, à faire de l'amour de la
 patrie le premier des sentimens ; c'est à vous à faire de
 l'amour de la gloire la passion la plus active ; c'est par les
 fêtes nationales que vous y parviendrez. Il est temps enfin de
 parler aux yeux, & d'exposer les statues des grands hommes
 à la place des statues isolées des rois. Les uns ont défendu
 la patrie dans les champs de bataille ; cette couronne civique
 annonce qu'ils ont épargné le sang des soldats & des peuples.
 Les autres sont des philosophes, des savans, qui ont éclairé
 les hommes, qui ont donné des loix à leurs concitoyens,
 qui ont aimé, qui ont fait aimer les vertus & les mœurs.

M. Vaublanc a retracé aux ames avides de l'avenir brillant
 qui se prépare pour la nation françoise, l'époque heureuse où
 la France n'entreprendroit que très-peu de troupes de ligne,
 où tous les citoyens seroient les soldats de la liberté, où la
 grandeur d'ame enfanteroit l'amour de la patrie, où l'amour
 de la patrie enfanteroit de grandes actions, où la France seroit
 couverte de sages & de héros.

Voici les principales dispositions du projet de décret :
 « Lorsqu'une armée aura remporté des avantages, le corps
 législatif pourra lui accorder les honneurs du triomphe. —
 Le général recevra une épée de la patrie. — S'il est prouvé
 que le général a épargné le sang des soldats & des peuples,
 il recevra une couronne civique. — Il y aura, comme chez
 les Romains, un grand & un petit triomphe. — Le général
 parlera sur un char avec les attributs de la victoire, revêtu
 d'un manteau aux trois couleurs. — Les officiers municipaux
 régleront la marche du triomphe. — Les canons, les dra-
 peaux enlevés à l'ennemi, seront portés devant le char ;
 mais jamais les prisonniers ne paroîtront dans le triomphe.
 — Si des soldats ont coopéré à la victoire, ils obtiendront
 aussi les honneurs du triomphe, & ils seront placés à côté
 du général. — Le corps législatif donnera à ceux qui se se-
 ront distingués dans les campagnes, dans les sièges, des mé-
 dailles, des couronnes, des anneaux, qu'ils porteront dans
 les fêtes publiques. — Les trophées de ceux qui seront morts

les armes à la main, seront portés en triomphe, & leur
 éloge sera prononcé par un citoyen. — Ils seront ensuite
 portés au Panthéon françois. — Les noms des régimens qui
 auront contribué à la victoire, seront inscrits parmi les tro-
 phées. — S'il y a eu de l'insubordination dans quelques corps
 de troupes, alors le corps législatif pourra leur refuser les
 honneurs du triomphe, &c. &c. » (Ce projet a été ajourné).

Pendant la séance, M. Fauchet a demandé qu'un homme
 arrêté pour un délit extraordinaire, restât en état d'arresta-
 tion jusqu'à ce que l'assemblée eût entendu le rapport du co-
 mité de surveillance. Dans le cours du mois de novembre
 dernier, plusieurs françois ont été pendus à Madrid, parce
 qu'ils avoient parlé de patrie & de liberté. Un homme écri-
 voit à la reine d'Espagne des lettres qui compromettoient la
 vie des françois actuellement en Espagne ; & par les soins
 de la police municipale, cette correspondance criminelle a été
 découverte, & le particulier arrêté. L'assemblée a décrété que
 le particulier détenu resteroit en état d'arrestation, & que le
 rapport du comité de surveillance seroit fait sur-le-champ.

Un sieur le Moine, chargé par des espagnols de dénoncer
 plusieurs citoyens françois demeurant actuellement en Espa-
 gne, s'est adressé au bureau de correspondance étrangère,
 pour faire faire une traduction de deux lettres, l'une pour
 la reine d'Espagne & l'autre pour M. Florida Blanca, afin
 d'exposer aux persécutions de l'inquisition espagnole des hom-
 mes désignés par la haine & par la vengeance, comme des
 missionnaires dévoués à la propagande.

Le comité de surveillance proposoit de renvoyer la con-
 noissance de ce délit aux tribunaux ordinaires. L'assemblée a
 passé à l'ordre du jour.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	32 ¾.	Cadix.....	24 l. 10 s.
Hambourg.....	310.	Gènes.....	158.
Londres.....	17 ¾.	Livourne.....	168.
Madrid.....	24 l. 10 s.	Lyon, pay. des Reis...	1 ¾ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 28 janvier 1792.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2185.
Portion de 1000 liv.....	1397 ½. 95.
Idem, de 512 liv. 10 sous.....	280.
Idem, de 100 liv.....	90.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	450.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	2 ¾. ¾. 3. p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	6. 5 ¾. 6. b.
Sorties.....	
AA. nouv. des Indes.....	1440. 42. 40. 38. 36. 39. 40.
Caisse d'Escompte. 3865. 70. 75. 78. 80. 85. 82. 83. 85. 84.	
Demi-Caisse.....	1935. 32. 33. 35. 34. 36. 35.
Quittance des Eaux de Paris.....	520.
Emp. de 20 millions, d'août 1789.....	1 ¾. ¾. 2. 2 ½. p.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	92 ¾.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	86. 86 ¾. 86.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	82 ¾. ¾. ¾.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. l.....	81.

S P E C T A C L E S.

Académie Royale de Musique. Auj. Alceste ; suiv. de Bacchus.
Théâtre de la Nation. Aujourd. l'Optimiste, & la Partie de
 Chasse de Henri IV.
Théâtre Italien. Auj. les Espiègeries de garnison, la Fille
 naturelle, & Philippe & Georgette.
Thâtre de la rue Feydeau. Aujourd. le Club des bonnes
 Gens, & le Médecin malgré lui.
Théâtre François, rue de Richelieu. Auj. Henri VIII, & le
 François à Londres.
Théâtre de Mlle. Montanier. Aujour. Gertrude ou le Suicide,
 le Sourd, & Arlequin bon Pere.